



## ENVIRONNEMENT



# Le niveau du grand étang de La Jemaye abaissé pour la réalisation de travaux en faveur des zones humides

Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces naturels sensibles, le Conseil départemental de la Dordogne va procéder à un abaissement du Grand étang de La Jemaye cet automne, pour permettre la réalisation de travaux en faveur des zones humides sur deux sites : l'étang du Tuquet et la zone humide du Bigousset.

*Publié le 06 septembre 2024*

Le site des étangs de la Jemaye est riche de roselières, saulaies, landes et prairies humides qui permettent à la biodiversité typique de la région de la Double de se maintenir. Classés en zone Natura 2000, ces milieux abritent une faune particulièrement sensible. Deux sites seront concernés par des travaux, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise Doyeux sablières montponnaises (DSM) : l'étang du Tuquet et la zone humide du Bigousset.

## Etang du Tuquet

L'étang du Tuquet, situé en queue du Grand étang, est une véritable zone protégée, à l'écart des activités touristiques et sportives. Le barrage du Tuquet doit être restauré car une fuite dans le corps de l'ouvrage met en péril son intégrité mais aussi le maintien du niveau de l'étang et les zones humides qui en dépendent.

Les travaux vont donc permettre de retrouver le niveau d'eau habituel et de restaurer les zones naturelles dans lesquelles figurent des espèces animales protégées comme la Cistude d'Europe, la Loutre d'Europe et certains papillons comme le Fadet des laïches. Ces travaux visant à préserver les milieux naturels sont financés par le Fonds Verts à 70%.

Un abaissement conséquent du Grand étang et la vidange partielle de l'étang du Tuquet sont nécessaires pour mettre hors d'eau le barrage et faire les travaux (ouverture et reconstruction partielle du barrage). L'abaissement global est engagé depuis le 2 septembre et les travaux débuteront à la fin du mois.

**La remise en eau du Grand étang de La Jemaye sera engagée dès la fin des travaux du barrage du Tuquet. Toutefois le retour à un niveau normal dépendra exclusivement des pluies hivernales.**

## Zone humide du Bigousset

La zone humide du Bigousset, également située en amont du Grand Etang, s'est constituée à la place d'un ancien étang, l'étang Schmitz. Ce dernier a été reconverti en zone humide pédagogique, dédiée à la conservation de la faune et la flore notamment les batraciens et les libellules ainsi qu'à la sensibilisation du public.

L'ancien barrage ne permet plus le maintien de l'eau dans ces zones humides du fait de nombreuses galeries ou cavités creusées autour du moine (ouvrage de vidange de l'ancien étang), notamment par les écrevisses. Les travaux consistent donc à remplacer ou conforter les ouvrages existants et à colmater le barrage.

Le début des travaux sur le barrage du Schmitz est prévu mi-octobre.

## Une circulation perturbée sur le site

Le cheminement sur les chemins de randonnée sera perturbé le temps des travaux. La principale modification concerne le sentier qui permet de faire le tour du Grand étang et donc la liaison vers la Ferme du Parcot par l'étang du Tuquet (PDIPR). Le passage sur le barrage du Tuquet sera fermé temporairement par un arrêté municipal qui prendra effet à compter du 23 septembre jusqu'à la fin des travaux. L'accès au site de la ferme du Parcot se fera par la digue du Grand étang.

Durant les travaux sur le barrage du Schmitz, une déviation sera mise en place par le chemin lacustre de la zone humide du Bigousset et les chemins de randonnée resteront accessibles.

Ces indications seront mises en œuvre à l'accueil du site du grand étang ainsi que sur les autres parkings du site.

